

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres pr�sents :	11
Nombre de suffrages exprim�s :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

D LIB RATION DU CONSEIL SYNDICAL

N  CS-2026-10

S ance du 03 mars 2026

L'an deux mille-vingt-six, le trois mars   dix-huit heures, se sont r unis dans la salle de r union du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la pr sidence de Jean-Louis Reynaud, Pr sident en exercice, d ument convoqu s le treize f vrier deux-mille-vingt-six.

Monsieur Alain Perrot a  t  d sign  secr taire de s ance.

Nom	Pr�sent	Absent	Excus�	Pouvoir �	Nom	Pr�sent	Absent	Excus�	Pouvoir �
Monsieur Freddy REY			X		Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT		X		
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur �ric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur St�phane GUSMEROLI			X	
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur BOURDIER Gilles			X	JL Reynaud
Monsieur GENTIL Pascal	X								

Objet : convention d'application relative aux travaux en zone humide r alis s par le CEN 38 – Ann e 2026

Il est rappel  :

Que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est pr vu la protection et la restauration des sites, des  cosyst mes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations bois es riveraines (article L211-7 du code de l'environnement),

Que le CEN 38 pr voit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais de Berland (Saint Christophe sur Guiers), Marais de Chambrotin (Saint-Jean-d'Avelanne), zone humide de Grosset (Velanne),

Que le co t estimatif est de 19 300   TTC.

Suivez notre actualit  !

www.guliers-siaga.fr



99_DE-038-200079192-20260303-CS_2026_10-

  27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
  04 76 37 26 26
  contact@guiers-siaga.fr

Vu la convention cadre entre pouvoirs adjudicateurs (GEMAPI) entre le CEN 38 et le SIAGA

Le Président propose :

- **De participer** financièrement à cette opération à hauteur de 19 300 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré en séance
Le 03/03/2026

Le secrétaire de séance
Monsieur Alain Perrot



Publiée le : 05/03/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 05/03/2026
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Président
Jean-Louis Reynaud

